



Décision de portée générale sur la radiation de produits phytosanitaires de la liste des produits phytosanitaires non soumis à autorisation

du 17 janvier 2025

L'Office fédéral de la sécurité alimentaire et de vétérinaire,

vu l'art. 38 de l'ordonnance du 12 mai 2010¹ sur la mise en circulation des produits phytosanitaires (Ordonnance sur la mise en circulation des produits phytosanitaires OPPh) et après avoir examiné si les exigences visées à l'article étaient remplies,
décide:

Radiation due au non-respect des exigences

Conformément à l'art. 38 al. 2 de l'OPPh, les produits phytosanitaires mentionnés ci-dessous, homologués à l'étranger, sont radiés de la liste des produits phytosanitaires non soumis à autorisation, car ils ne satisfont plus aux exigences fixées à l'art. 36 al. 2 let. a de l'OPPh.

Délai pour la mise en circulation des stocks

Le délai pour la mise en circulation des stocks des produits phytosanitaires susmentionnés expire le 24 mars 2024.

Délai pour l'utilisation

Le délai pour l'utilisation des produits phytosanitaires susmentionnés expire le 24 mars 2025.

¹ RS 916.161

Voies de droit

La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans les 30 jours à compter de sa notification. Celui-ci doit être adressé au Tribunal administratif fédéral, case postale, 9023 St-Gall. Le mémoire de recours, à présenter en deux exemplaires, indique les conclusions, motifs et moyens de preuve et porte la signature de la partie recourant ou de son mandataire; y seront jointes la décision attaquée et les pièces invoquées comme moyens de preuve, lorsqu'elles sont disponibles.

17 janvier 2025

Office fédéral de la sécurité alimentaire
et de vétérinaire:

Le Directeur, Hans Wyss

Liste des produits phytosanitaires non soumis à autorisation

Foscolide

Numéro d'homologation suisse: D-7119

Pays d'origine: Allemagne

Numéro d'homologation étranger: 026499-00/020

Détenteur de l'autorisation: Agrimotion SA

Délai pour la mise en circulation des stocks:
24 mars 2024

Délai d'utilisation: 24 mars 2025

